

# Référentiels de compétences : les critères et les instances de validation des référentiels de compétences

## Critères de validation des référentiels de compétences :

Chaque référentiel de compétences est validé par une instance selon les critères suivants :

- Toutes les activités principales de la fonction sont nommées
- La description des ressources à mobiliser pour atteindre la compétence est complète
- La description de la compétence correspond à la réalité
- Les prérequis aux compétences correspondent aux besoins
- Le référentiel est utilisable pour une auto ou hétéro évaluation
- Les évolutions possibles de carrière sont complètes

## Les instances de validation ou comité scientifique sont :

- Pour les fonctions dites soignantes
  - Les membres de la plateforme des cliniciens (pour les EMS)
  - Une clinicienne ou un-e cadre par région (pour les CMS)
- Pour les autres fonctions : le groupe professionnel concerné valide à la majorité
- Pour les domaines spécialisés, les experts reconnus au niveau cantonal sont sollicités ; comme par exemple :
  - L'Equipe mobile de soins palliatifs (EMSP) pour les soins palliatifs
  - Les Infirmière responsable PCI des secteurs extrahospitaliers, de l'hôpital du Valais
  - ...